

LE JASEUR DES BOIS

Volume 38, NO 3



Source : FRFO

Une campagne pour faire entendre la voix des producteurs forestiers

À l'occasion des élections provinciales, nous invitons les producteurs forestiers à participer à une campagne visant à sensibiliser les candidates et candidats aux enjeux de la forêt privée et à obtenir des engagements concrets pour améliorer la situation.

La carte postale insérée à ce journal est une façon simple et efficace de prendre part à cette démarche. D'ici le 5 octobre, inscrivez-y votre nom et votre adresse, puis postez-la à votre candidate ou candidat.

Les adresses postales des candidates et candidats des circonscription de la Côte-du-Sud et de Rivière-du-Loup-Témiscouata-Les Basques sont mises à jour au fur et à mesure du déroulement de la campagne sur notre site web au www.spbcs.ca ou en numérisant ce code QR à l'aide d'un appareil numérique.



C'est un moyen direct de rappeler aux futurs élus l'importance de la forêt privée dans l'accès aux marchés, le respect du principe de résidualité ainsi que le besoin

d'une réglementation logique, équitable par rapport aux forêts publiques et qui respecte les droits de propriété des propriétaires forestiers.

Chaque carte compte. En participant, vous contribuez à faire entendre la voix des producteurs forestiers et à démontrer aux candidates et candidats que notre secteur est mobilisé pour obtenir des changements.



Aucun timbre n'est requis :
la carte est déjà préaffranchie.

Le Syndicat tient à remercier ses partenaires régionaux qui ont rendu cette initiative possible. Pour plus d'informations sur les enjeux propres à la forêt privée qui devront être adressés durant la campagne électorale, consultez le www.foretprivee.ca/elections.

DANS CE NUMERO

Le 5 octobre nous demandons que nos boisés soient sur le bulletin	2
Où nous en sommes avec la tordeuse des bourgeons de l'épinette	3
Stratégie et priorités de récolte découlant du PPMV	4
La MRC de Kamouraska encadre désormais la forêt privée	5
Bois destinés aux marchés de sciage et déroulage	5
Bois destinés aux marchés autres que sciage et déroulage	9
Spécifications de façonnage et liste des agents transporteurs pour le bois à pâte	10
Formulaire de demande de contingent pour la mise en marché de bois destiné à la pâte	11

Le 5 octobre nous demandons que nos boisés soient sur le bulletin



Le 5 octobre prochain, les électrices et les électeurs du Québec choisiront leur député. Dans Côte-du-Sud comme dans Rivière-du-Loup-Témiscouata-Les Basques, cette campagne ne sera pas qu'une affaire de routes, de santé et de services de proximité. Elle sera aussi, qu'on le veuille ou non, une campagne sur l'avenir du secteur forestier québécois. Alors que de l'aide a déjà été acheminée à divers intervenants du secteur, notamment l'industrie de transformation, les politiciens oublient les producteurs forestiers privés.

Depuis 1959, notre syndicat représente les intérêts de quelque 8 149 individus, familles et entreprises qui possèdent des forêts sur le territoire des MRC de Rivière-du-Loup, Témiscouata, Kamouraska, L'Islet et Montmagny. En 2025 seulement, les producteurs de notre territoire ont acheminé 747 989 m³ de bois rond à l'industrie forestière. Derrière ce chiffre, il y a de l'entretien, de l'appropriation et l'aménagement du territoire régional.

Nous sommes prêts à en faire davantage. Ce qui nous en empêche n'est ni le manque de bois ni le manque de volonté : ce sont des décisions politiques. C'est maintenant que les producteurs doivent envoyer un signal aux candidates et candidats.

Un compétiteur qui écrit lui-même les règles

La concurrence directe de l'État est le plus grand obstacle que les producteurs doivent surmonter. Le bois de la forêt publique est mis en marché à des conditions qui tirent vers le bas celles offertes aux producteurs privés. Le principe de résidualité — selon lequel le bois public doit **compléter** celui des forêts privées, et non le concurrencer — est inscrit dans la Loi depuis les années 1980. Quarante ans plus tard, il attend toujours son application concrète.

Le projet de Loi n° 11 est venu, en 2026, accentuer ce déséquilibre en modifiant les règles d'attribution et de fixation du prix du bois public, notamment en le réduisant des coûts de récolte et de transformation. Le défi à venir pour les producteurs est donc clair, rester compétitif. On entend d'ailleurs lors de la conférence de presse de la Fédération des producteurs forestiers du Québec tenue au cœur de notre

territoire en mai dernier une demande claire des producteurs : que l'État vende le bois des Québécoises et Québécois, pas qu'il le donne.

Autant de règlements que de municipalités

Deuxième blocage : l'incohérence réglementaire. Bien qu'imparfait le projet de loi n° 97, maintenant ramené au feuillet, permettaient une harmonisation à l'échelle des MRC des réglementations municipales sur les activités d'aménagement forestier en plus d'assurer leur compatibilité avec les normes provinciales reconnues pour la mise en valeur des forêts privées. Ce dont les producteurs ont besoin, c'est que leurs droits de profiter de leurs propriétés soient respectés de façon cohérente et prévisible.

Un marché du carbone qui nous passe sous le nez

Troisième irritant : le carbone forestier. Nos plantations captent du carbone, mais le protocole québécois de délivrance de crédits est à ce point complexe et coûteux qu'il rend l'exercice inaccessible aux producteurs. Résultat : les entreprises québécoises achètent chaque année quelque 80 M\$ de crédits compensatoires issus de projets forestiers américains, faute d'alternatives d'ici.

Pendant ce temps, à l'échelle des deux régions administratives du Bas-Saint-Laurent et de Chaudière-Appalaches, plus de 35 000 hectares de plantations seraient admissibles au marché Québec-Californie, ce qui représenterait un revenu immédiat de près de 17 M\$ pour nos communautés, sans compter la rente qui s'ajouterait au fur et à mesure de la croissance des arbres. Cet argent existe. Il quitte le Québec. Le pire, c'est que dans certains cas, il ne va pas bien loin. Du côté américain, des plantations au Maine longeant directement la frontière à la hauteur de Lac-Frontière, St-Adalbert et Saint-Pamphile sont déjà admises au programme ... et c'est le Québec qui paie !

Nous vous invitons à faire votre part

Quand une candidate ou un candidat frappera à votre porte, ou lorsque vous la ou le croiserez au bureau de poste ou à l'assemblée de votre municipalité, posez des questions. Mentionnez que vous êtes propriétaire forestier. Demandez un engagement clair.

Un meilleur accès aux marchés. Une réglementation cohérente centrée sur le propriétaire. Un même soutien. Ce n'est pas une faveur que nous demandons : c'est le respect dû aux producteurs agricoles du domaine forestier.

Le 5 octobre, nous nous souviendrons des réponses reçues. Les producteurs doivent se faire entendre !

Le conseil d'administration du Syndicat

Publié trois (3) fois par année avec la contribution du fonds forestier des producteurs de bois de la Côte-du-Sud.

Distribution : aux producteurs de bois de la Côte-du-Sud

Tirage : 3 000 exemplaires

Impression : Base 132

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée à :

Syndicat des Producteurs de Bois de la Côte-du-Sud

1120, 6^e Avenue, Bureau 400, La Pocatière (QC) G0R 1Z0

Tél. : (418) 856-4639 | Télécopieur : (418) 856-2775

Courriel : administration@spbcs.ca | Site Internet : www.spbcs.ca

Où nous en sommes avec la tordeuse des bourgeons de l'épinette?

Par Jean Pierre Faucher, ing. f.

Directeur

Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

MRC de L'Islet et Montmagny

Certains propriétaires forestiers de la MRC de L'Islet subissent les dommages de l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) depuis 2020. Après un niveau de défoliation plus élevé en 2024 dans la région, touchant même certaines municipalités de la MRC de Montmagny, l'épidémie a diminué en intensité en 2025. Cependant, les superficies affectées ne cessent de s'accroître et une progression vers le sud et vers l'ouest est observée. À l'automne 2025, c'est un peu plus de 37 000 ha de forêts privées chez 900 propriétaires de la MRC de L'Islet où une défoliation a été relevé par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). Le bilan des relevés aériens des dommages de l'année 2026 devrait être disponible en octobre prochain.

Actuellement, les municipalités de Tourville et de Sainte-Perpétue présentent les foyers d'infestation les plus importants dans la MRC de L'Islet et les dommages sont de plus en plus visibles. Rappelons-nous que ce sont les attaques répétées de l'insecte qui causent l'affaiblissement des arbres. Leur mortalité débute généralement vers la quatrième année de défoliation grave. Le sapin est l'essence la plus vulnérable à l'insecte suivi de l'épinette blanche et l'épinette de Norvège.

Bien qu'il soit difficile de prédire l'évolution de l'épidémie, le MRNF produit des estimations des volumes de mortalité. Comme le montre le graphique, pour la MRC de L'Islet, le niveau maximal de l'épidémie sera atteint en 2032. Ces données sont revues sur une base annuelle et vont nécessairement évoluer. Nous

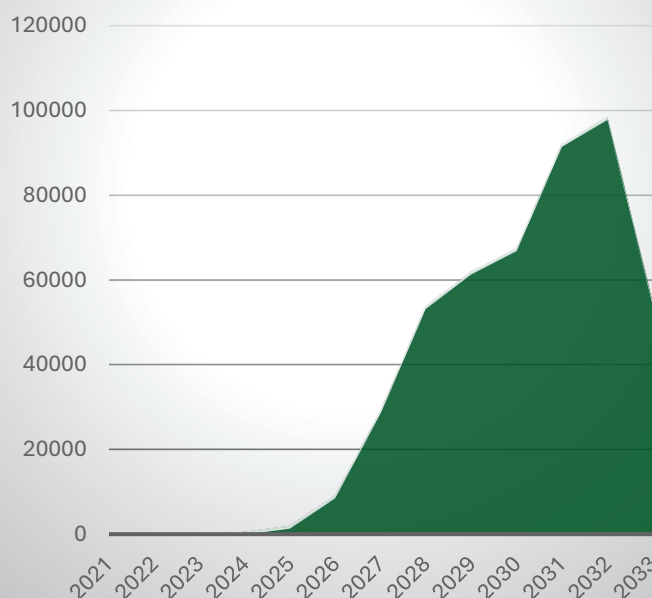
suggerons aux propriétaires d'être à l'affût des dommages visibles dans leur boisé et de se tenir informé de l'évolution de l'épidémie. Il est suggéré de contacter un ingénieur forestier pour réaliser le bon traitement sylvicole. Avoir un plan d'aménagement forestier valide est aussi nécessaire pour bénéficier du financement et du programme de pulvérisation qui protège les peuplements aménagés. Actuellement, un budget additionnel a été réservé aux MRC de Montmagny et de L'Islet afin de financer le reboisement des superficies affectées par la TBE et celles récoltées en prévention.



Agence de mise en valeur
des forêts privées des
Appalaches

Prévision de la progression de l'épidémie de TBE pour la MRC de L'Islet

Volume de sapin-épinettes affecté (m3)
(peuplements avec mortalité > 25 %)



MISE A JOUR DE VOTRE DOSSIER DE PRODUCTEUR

N'oubliez pas que vous êtes responsable de tenir votre dossier à jour. Si l'une des situations suivantes vous est applicable, veuillez communiquer avec le Syndicat par courriel administration@spbcs.ca :

- Achat ou vente de lot(s)
- Je ne suis plus propriétaire ou je ne possède plus 4 ha de boisé
- Changement de représentant
- Changement de coordonnées
- Décès du propriétaire

Stratégie et priorités de récolte découlant du PPMV

Par Martin Lepage, ing. f.

Directeur général

Agence de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

Au cours des 10 dernières années environ, le volume de bois récolté sur une base annuelle sur le territoire de l'Agence s'élève en moyenne à 1 260 000 m³ ce qui représente 65 % de la possibilité forestière globale du territoire privé du BSL et 20 % de la récolte provinciale issue des forêts privées. Afin de maintenir ce niveau de récolte tout en préservant la capacité productive du territoire, l'Agence préconise l'application de saines pratiques d'interventions forestières. La priorisation de la récolte parmi les divers peuplements d'une propriété constitue d'ailleurs un des éléments de base des saines pratiques. À cet égard, le plan d'aménagement forestier (PAF) de votre propriété est un outil précieux, puisqu'il identifie les peuplements prêts pour la récolte en les caractérisant par leurs essences, âge, état de santé, etc.

Portrait forestier régional et priorités

Les priorités de récolte décrites à votre PAF découlent également des principaux constats du portrait forestier régional du PPMV. À cet égard, les peuplements « accessibles » de stade mature ou suranné et dominés d'essences où la récolte se fait généralement par coupe totale, occupent 34 % du territoire. Une proportion élevée de la forêt est donc prête à la récolte. Ces peuplements sont dominés par le sapin, le tremble, les épinettes et le bouleau blanc. Rendu à un certain stade de maturité, certains arbres dépérissent et le ralentissement de la croissance ne suffit plus à compenser les pertes de volume causées par les arbres mourants. Il est alors préférable d'effectuer une récolte afin d'initier le renouvellement d'une forêt plus productive. À l'inverse, lorsque le peuplement est jeune et non mature, la croissance et le gain en volume sont importants de sorte qu'une récolte totale n'est généralement pas recommandée. Toutefois, une coupe partielle peut s'avérer justifiée et bénéfique, notamment dans les plantations. À ce portrait, il faut également considérer les perturbations naturelles pour bien prioriser les interventions. Depuis 2012, l'épidémie de TBE sévit dans les forêts privées de la région et a occasionné des dommages importants. Bien que de nombreuses superficies affectées aient été récoltées, les superficies vulnérables couvrent près de 200 000 hectares soit 27 % du territoire. La récolte des peuplements vulnérables demeure donc au cœur de la stratégie sylvicole des prochaines années et influencera la nécessité ou l'urgence de récolter sur votre propriété. Un autre type de perturbation, le chablis, est également observé fréquemment dans la région. Celui survenu en décembre 2022 a d'ailleurs affecté de grandes superficies ce qui a mené à un imposant effort de récupération réalisé principalement en 2023 et en 2024. Ce type de perturbation affecte directement les priorités de récolte, puisque les bois affectés doivent être rapidement récupérés pour minimiser les pertes.

Le cas des plantations

Environ 15 % de la forêt privée du BSL est constituée de plantations. La majorité a un âge inférieur à 50 ans et celles âgées entre 30 et 40 ans sont très nombreuses. Il est d'ailleurs fort possible qu'une ou plusieurs plantations se trouvent sur votre propriété et que vous vous questionnez sur le moment opportun pour procéder à une récolte totale.

On serait tenté a priori de résumer la réponse simplement par l'atteinte d'un certain âge pour déclencher la récolte. Toutefois, la réponse est beaucoup plus complexe et dépend de divers facteurs, notamment l'essence, la qualité du site, la croissance, les travaux sylvicoles effectués, l'état de santé des arbres, la présence de régénération, les spécificités des marchés, etc. Dans la région, les plantations constituent une impressionnante réserve de bois où l'horizon de récolte est relativement large. Cela offre une plus grande latitude quant aux choix sylvicoles et au moment opportun pour réaliser la récolte. Le fait que les épinettes sont plus longévives et sont peu affectées par la carie comparativement au sapin permet de maintenir élevé l'accroissement en volume dans les plantations sur une plus longue période. Ainsi, avant l'âge de 50 ans, il est rare qu'une récolte totale d'une plantation soit justifiée.

Après cet âge, il ne faut pas considérer la récolte comme une intervention automatique. Règle générale, la décision de récolter devrait plutôt reposer sur le diagnostic sylvicole d'un professionnel. Celui-ci pourra s'appuyer, par exemple, sur la présence d'une perturbation naturelle, d'un problème de dépérissement, de croissance ralentie sans potentiel de reprise ou lorsqu'une régénération naturelle est bien implantée. Dans plusieurs cas, il est avantageux de conserver une plantation sur pied lorsque la croissance demeure soutenue ou qu'il y a possibilité de réaliser une coupe partielle.

D'autre part, il importe de rappeler qu'il existe, en regard des plantations ayant bénéficié d'éclaircie commerciale, un délai de protection de 10 ans suite à l'éclaircie. Ce délai est prévu et précisé dans l'engagement du propriétaire lié à la prescription, afin de permettre aux interventions réalisées de produire les effets attendus justifiant l'aide financière accordée. Par conséquent, lorsqu'une récolte totale non prescrite est effectuée à l'intérieur de cette période, l'Agence peut réclamer la valeur des travaux concernés. D'autre part, à l'expiration de ce délai de 10 ans, il est plutôt rare qu'une plantation ait atteint un stade justifiant la récolte totale compte tenu des éléments mentionnés précédemment.

Conclusion

En somme, les priorités de récolte actuelles demeurent largement associées aux peuplements naturels matures, particulièrement ceux plus âgés et sénescents, de même qu'à ceux affectés par l'épidémie de TBE ou par le chablis. Dans certaines conditions, il arrive qu'il soit justifié de procéder à la récolte d'une plantation. Progressivement, dans les prochaines années et décennies, différentes plantations atteindront l'étape où la récolte totale deviendra appropriée. Votre Conseiller forestier demeure toutefois le professionnel le mieux placé pour vous guider quant aux choix sylvicoles et aux priorités de récolte applicables à votre boisé.



Plantation parfaitement régénérée
et bientôt prête à être récoltée



Plantation éclaircie et en pleine croissance



Plantation récoltée beaucoup trop hâtivement,
arbres petits et aucune régénération



La MRC de Kamouraska encadre désormais la forêt privée

Par Thibault Trapé,
Urbaniste
MRC de Kamouraska

Le 8 avril dernier, le conseil de la MRC de Kamouraska a adopté le projet de règlement numéro 287-2026, *Règlement régional sur la protection et la mise en valeur de la forêt privée*. Ce règlement vient combler un vide réglementaire : depuis l'abrogation, en 2023, des dispositions encadrant la forêt privée dans le schéma d'aménagement, la MRC s'était engagée à légiférer de nouveau sur le sujet. Les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire, en vigueur depuis décembre 2024, l'y obligeaient également.

Le règlement a été élaboré avec la collaboration d'un comité de travail réunissant une ingénieure forestière, un représentant du Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud, trois élus et des professionnels de la MRC.

Ce qu'il faut retenir

Dans les grandes lignes, le règlement vise à encadrer le déboisement intensif tout en préservant la capacité des propriétaires à exploiter leur forêt. Les coupes de faible envergure demeurent libres de toute formalité, tandis qu'un

certificat d'autorisation sera exigé pour toute coupe totale de plus de 4 hectares d'un seul tenant, ou dont la superficie cumulée dépasse 30 % de la superficie boisée d'une propriété sur une période de dix ans. Le règlement prévoit aussi le maintien de bandes boisées dans certains secteurs sensibles — cours d'eau, lacs, milieux d'intérêt écologique ou paysager — et accorde une protection accrue à des éléments plus caractéristiques du territoire, comme les érablières, les cédrières et les cabourons.

Prochaines étapes

Une assemblée publique de consultation se tiendra le 1^{er} septembre prochain. L'application du règlement sera assurée par M. Mario Grégoire, nouvellement engagé comme technicien en environnement à la MRC.

Les producteurs forestiers du Kamouraska sont invités à consulter le texte complet du règlement auprès de la MRC et à participer à la consultation publique de septembre.



Bois destinés aux marchés de sciage et déroulage

Sapin et épinette

Clermont Hamel - Saint-Éphrem-de-Beauce
Sylvain Faucher (418) 222-2347

Mise à jour : 12 août 2026

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Sapin-épinette	Sciage	16 pi 6 po	5 po et +	1000 \$/Corde
	Sciage	12 pi 6 po	4 po et +	650 \$/Corde

L'épinette de champs est refusée. Veuillez contacter l'acheteur avant de produire des billots longs. Horaire de réception : du lundi au jeudi de 6 h à 12 h et 12 h 30 à 20 h et le vendredi de 6 h à 12 h.

Bois Daaquam - Saint-Just-de-Bretenières
Léandre Rouleau - (418) 244-3608 ext. 236 ou (418) 625-0594

Table de Roy Mise à jour : 12 août 2026

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Sapin-épinette	Sciage	16 pi 6 po	6 po et +	625 \$/MPMP
	Sciage	14 pi 6 po	6 po et +	570 \$/MPMP
	Sciage	12 pi 6 po	5 po et +	570 \$/MPMP
	Sciage A	10 pi 4 po	4 po et +	310 \$/Corde
	Sciage	9 pi 4 po	4 po et +	280 \$/Corde

Diamètre 7, 8 et 9 po, aucune carie. 10 po et plus tolérance 1/3 de carie.

(A) Contactez l'acheteur ou le mesureur avant de produire ou de livrer du 10 pi.

Bois Cargault - Saint-Pamphile

Jérôme Labrecque (418) 356-6877 et Julie Paré - (418) 356-5099

Mise à jour : 12 août 2026

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Épinette de Norvège	Arrêt temporaire			

Les billes doivent être saines, droites et avoir les nœuds bien rasés.

Bois Daaquam - Saint-Pamphile

Raymond Laverdière - (418) 356-4260

Table de Roy Mise à jour : 12 août 2026

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Épinette	Sciage A	en longueur	4 po et +	85 \$/TIV
Épinette de Norvège	Sciage B	12 pi 6 po	8 po et +	480 \$/Corde
Sapin	Sciage A	en longueur	4 po et +	75 \$/TIV
Sapin-épinette	Sciage	16 pi 6 po	6 po et +	625 \$/MPMP
	Sciage	14 pi 6 po	6 po et +	570 \$/MPMP
	Sciage	12 pi 6 po	5 po et +	570 \$/MPMP
	Sciage	10 pi 4 po	4 po et +	310 \$/Corde
	Sciage	9 pi 4 po	4 po et +	280 \$/Corde

Contacter l'acheteur avant de produire.

(A) Diamètre minimum au pied de 7 po, à la tête 4 po. Diamètre 7, 8 et 9 po, aucune carie, 10 po et plus tolérance 1/3 de carie.

(B) Doit être démêlée séparément.

Matériaux Blanchet - Saint-Pamphile

Caroline Dubé - (418) 356-3344 ext. 531 ou (418) 710-0751

Mise à jour : 12 août 2026

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Épinette	Sciage C	16 pi 6 po	6 po et +	1025 \$/Corde
	Sciage C	12 pi 6 po	5 po et +	700 \$/Corde
	Sciage AC	en longueur	4 po et +	89 \$/TIV
Sapin	Sciage C	16 pi 6 po	6 po et +	1025 \$/Corde
	Sciage C	12 pi 6 po	5 po et +	700 \$/Corde
	Sciage AC	en longueur	4 po et +	78 \$/TIV
Sapin-épinette	Sciage B	10 pi 4 po	4 po et +	65 \$/TIV
	Sciage B	9 pi 4 po	4 po et +	65 \$/TIV

Communiquer avec le personnel des achats avant de produire et de livrer. Prix pour des produits de qualité, exempts de défauts et ébranchage près du tronc. Selon la qualité des produits, des réductions peuvent être appliquées et/ou des chargements refusés.

TIV = tonne impériale verte = 2000 lbs, une corde = 4 pi x 8 pi de façade. Facteur moyen estimé dans le 12 pi de 1,2 MPMP/corde et 1,65 MPMP/corde dans le 16 pi.

(A) Minimum de 7 po à la souche toléré, pas de bois d'éclaircie. Sans pourriture pour le 7, 8 et 9 po, 10 po et plus maximum 1/3 de carie.

(B) Vous devez livrer des billots afin de livrer eu 10 pi 4 po ou du 9 pi 4 po.

(C) Démêler l'épinette et le sapin dans les empilements de 12 pi, 16 pi et en longueur.

René Bernard - Saint-Zacharie

Bob Lachance - (418) 225-1063

Table internationale

Mise à jour : 12 août 2026

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Épinette de Norvège	Arrêt temporaire			
Sapin-épinette				

Les billots doivent avoir une surlongueur de 6 po. Les billots droits et nœuds bien rasés. La carie sera déduite pour chaque bille. L'épinette de Norvège doit être séparée.

Scierie Alexandre Lemay et fils - Sainte-Marie

Stéphane Lemay - (418) 387-5670

Mise à jour : 12 août 2026

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Sapin-épinette	Sciage C	9 pi 4 po	4 à 14 po	440 \$/Corde
	Sciage B	9 pi 4 po	4 à 8 po	340 \$/Corde
	Sciage A	9 pi 4 po	4 à 6 po	280 \$/Corde
	Sciage B	8 pi 4 po	3 ½ x 14 po	300 \$/Corde
	Sciage A	8 pi 4 po	4 à 6 po	260 \$/Corde

Aucune réception de billots le vendredi après 11 h 30. Les prix peuvent varier si le bois est de mauvaise qualité. Les chargements dont le diamètre moyen est inférieur à 5 po seront refusés. Le bois rouge ou pourri ne sera pas toléré. Seules les essences de sapin-épinette sont acceptées, aucun achat d'épinette de Norvège. Aucun bois de champs. Diamètre : minimum 4 po, maximum 14 po et surlongueur 4 po demandée. Les billots doivent être triés par longueur (8 pi ou 9 pi).

(A) Qualité AA

(B) Qualité AAA, 30 % du voyage > 6 po

(C) Qualité PREMIUM, 30 % du voyage > 8 po

Autres résineux**Bardobec - Saint-Just-de-Bretenières**

Frédéric Lacroix - (418) 244-3612

Mise à jour : 12 août 2026

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Cèdre	Sciage	8 pi 4 po	8 po et +	115 \$/TIV
	Sciage A	en longueur	4 po et +	115 \$/TIV

Prendre entente avec l'acheteur avant de produire.

(A) Minimum 12 po à la souche.

Bois Cargault - Saint-Pamphile

Jérôme Labrecque (418) 356-6877 et Julie Paré - (418) 356-5099

Mise à jour : 12 août 2026

mise à jour : 12 août 2020

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Mélèze	Arrêt temporaire			
Les billes doivent être saines, droites et avoir les nœuds bien rasés.				

Clermont Hamel - Saint-Éphrem-de-Beauce

Sylvain Faucher (418) 222-2347

Mise à jour : 12 août 2026

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Pin blanc	Arrêt des achats de pin blanc à partir du 1^{er} avril 2026			
Pruche				

Arrêt des achats de pin blanc à partir du 1^{er} avril 2026

Pruche	Sciage AB	10-12-16 pi 6 po	8 po et +	500 \$/MPMP
--------	-----------	------------------	-----------	-------------

Aucun achat de pin rouge. Veuillez contacter l'acheteur avant de produire des billots longs ou d'effectuer toute coupe dans une plantation de pin blanc. Horaire de réception : du lundi au jeudi de 6 h à 12 h et 12 h 30 à 20 h et le vendredi de 6 h à 12 h.

(A) Les billots serviront à faire des poutres (Beam). Ne veulent aucune bille de palette, de mauvaise qualité ou plein de nœud.

(B) Les billots doivent être fraîchement sciés, droit et sain. Aucune fourche, aucune roulure, aucun nœud baillonette et aucune pourriture ne sera admise.

(C) Courbe maximum de 2 po, nœud noir maximum 1 ½ po, nœud rouge 3 po pas chauffé.

(D) Doit être très droit, aucune pourriture, aucun nœud rouge + 3 po, noir + 1 ½ po.

(E) Courbe maximum de 2 po, pas de billot chauffé ou rouge.

(F) Maximum 5% volume en 8 pi.

Les Bardeaux Lajoie - Saint-Eusèbe

Louise Morin ou Isabelle Lajoie - (418) 899-2541

Mise à jour : 12 août 2026

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Cèdre	Bardeaux	8 pi 4 po	8 po et +	325 \$/Corde
	Sciage	8 pi 4 po	4 po et +	325 \$/Corde
	Sciage	6 pi 4 po	5 po et +	180 \$/Corde

Prendre entente avec l'acheteur avant de produire.

Maibec - Saint-Pamphile

Luc Lambert - (418) 208-1656 - luc.lambert@maibec.com

Mise à jour : 12 août 2026

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Cèdre	Bardeau	8 pi 8 po	8 po et +	450 \$/Corde
	Bardeau	12-16 pi 6 po	8 po et +	120 \$/TIV
	Bardeau A	en longueur	5 po et +	120 \$/TIV

Communiquer avec l'acheteur avant de produire. Il vous fera parvenir un livret de spécifications. Bois produit avec multifonctionnelle à rouleaux accepté. Toutes billes dont les diamètres sont de 16 po et moins doivent contenir un minimum de trois quartiers avec 4 po de bois sain en périphérie de celles-ci. Toutes les billes dont les diamètres ont plus de 16 po et doivent contenir un minimum de trois quartiers avec 5 po de bois sain en périphérie de celles-ci.

(A) Diamètre minimum est de 12 po à la souche.

Mobilier Rustique - Saint-Martin

Marco Guay - (418) 278-3520

Table de Roy

Mise à jour : 12 août 2026

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Cèdre	Sciage B	10-12 pi 6 po	4 po et +	550 \$/MPMP
	Sciage A	10-12 pi 6 po	4 po et +	400 \$/MPMP

Contactez-nous avant de produire pour plus d'informations. Livraison du lundi au jeudi de 7 h à 17 h. Surlongueur : 4 à 6 po requise pour tous les morceaux. 8 pi : d'émelage obligatoire selon le diamètre. Bois produit avec multifonctionnel à rouleaux accepté.

(A) Qualité A : pourriture maximum de 1 po à la condition que la bille ait un diamètre minimum de 6 po, aucune fourche, courbe maximale de 2 po.

(B) Qualité AA : aucune pourriture, aucune fourche et courbe maximale de 1 po.

René Bernard - Saint-Zacharie
Bob Lachance - (418) 225-1063

Table internationale

Mise à jour : 12 août 2026

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Pin blanc	Prime A	16 pi	14 po et +	700 \$/MPMP
	Sciage B	12-14-16 pi	8 po et +	525 \$/MPMP
	Palette	8 à 16 pi	8 po et +	425 \$/MPMP

Pin rouge

Arrêt temporaire

Les billots doivent avoir une surlongueur de 6 po. Les billots droits et nœuds bien rasés. La carie sera déduite pour chaque bille.

(A) Billots de 16 pi 4 face claire, minimum 14 po.

(B) Maximum nœuds 3,5 po rouge et sain et 1,5 po noir seulement 12 et 16 pi (doit avoir 70 % de 16 pi). Maximum de 5 % de 10 pi et 7 % de 8 pi.

(C) Peut être mixe en longueur dans le voyage.

(D) Respecter les longueur/diamètre (8.5 po dans le 10 pi et 6.5 po dans le 16 pi pour le diamètre minimum sont tolérés.)

SBC Cedar - Saint-Prosper

Sylvain Garneau - (418) 594-6201, ext. 144

Mise à jour : 12 août 2026

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Cèdre	Bardeaux	8 pi 6 po	8 ½ po et +	400 \$/Corde
	Bardeaux	12-16 pi 6 po	8 ½ po et +	109 \$/TIV
	Bardeaux A	En longueur	5 po et +	109 \$/TIV

Contactez l'acheteur avant de produire.

A) Diamètre minimum de 12 po à la souche.

Stella-Jones - Gatineau

Christian Vézina - (819) 962-3417 et Martin Dinelle - (514) 226-0380

Mise à jour : 12 août 2026

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Pin gris, Pin rouge	Poteau AF	62 pi	8 po et +	205 \$/Poteau
	Poteau AE	57 pi	8 po et +	180 \$/Poteau
	Poteau AD	52 pi	8 po et +	150 \$/Poteau
	Poteau AC	47 pi	8 po et +	110 \$/Poteau
	Poteau AB	42 pi	7 ½ po et +	88 \$/Poteau

Contactez l'acheteur avant la coupe pour connaître les spécifications. Aucune carie ou pourriture, aucune section morte sur le tronc, pas de coude, courbure légère acceptée.

(A) Le prix affiché est à la tige et non au mètre cube.

(B) Circonférence à 6 pi de la souche: 39 à 46 po et circonférence min. au fin bout: 23 po.

(C) Circonférence à 6 pi de la souche: 42 à 48 po et circonférence min. au fin bout: 25 po.

(D) Circonférence à 6 pi de la souche: 47 à 53 po et circonférence min. au fin bout: 25 po.

(E) Circonférence à 6 pi de la souche: 48 à 54 po et circonférence min. au fin bout: 25 po.

(F) Circonférence à 6 pi de la souche: 50 à 56 po et circonférence min. au fin bout: 25 po.

Waska Clair Industrial Development Corp. Ltd - Clair

François Levasseur - (506) 992-5106

Mise à jour : 12 août 2026

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Cèdre	Sciage AB	6 pi 4 po	5 à 11 po	330 \$/Corde
	Sciage B	13 pi	5 à 11 po	650 \$/Corde
	Bardeaux	8 pi 8 po	9 po et +	450 \$/corde

Tous les camionneurs doivent se présenter à l'office de Waska avec leur équipement de sécurité pour être mesuré du lundi au jeudi de 6 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 6 h 30 à 11 h 30 (heure du Québec).

(A) Diamètre à l'intérieure de l'écorce, bois droit et sain.

(B) Aucune pourriture acceptée.



INSCRIVEZ-VOUS À
NOTRE INFOLETTRE

www.spbcs.ca

Feuillu dur

Amex Bois Franc Inc. - Plessisville

Annie Lavoie - (819) 362-8307, (819) 291-2929

Table internationale

Mise à jour : 25 juin 2026

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Avant de livrer, veuillez téléphoner pour obtenir un numéro de référence. Ci-dessous, on retrouve les essences, les qualités et les longueurs possibles.				
Bouleau blanc, Bouleau jaune (merisier), Érable à sucre, Érable rouge (plaine), Frêne blanc	Sci.4FC Sci.3FC Sci.2FC Sci.1FC Sciage	8-9-10-11-12- 13-14-15-16 pi 4 po		Communiquer avec l'acheteur pour connaître les diamètres et les prix correspondants. Ou, consulter le site Internet du Syndicat. www.spbcs.ca

Couper vos billots le plus droit possible, une courbe est un défaut majeur. Perte de volume et/ou grade selon la sévérité de la courbe. Nous préférons les longueurs paires. Diamètre maximal à la souche de 34 po. Les billes plus grosses seront rejetées et non payées.

Bégin et Bégin - Lots-Renversés

Luc Fortin (418) 894-8866

Table internationale

Mise à jour : 12 août 2026

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Bouleau blanc, Bouleau jaune (merisier)	Sci.2FC A	9 pi 6 po	14 po et +	746 \$/MPMP
	Sci.2FC A	9 pi 6 po	11 po et +	565 \$/MPMP
	Sci.2FC A	8 pi 6 po	14 po et +	693 \$/MPMP
	Sci.2FC A	8 pi 6 po	10 po et +	462 \$/MPMP
	Sci.2FC B	8 pi 6 po	9 po et +	360 \$/MPMP
Érable à sucre	Sci.2FC A	9 pi 6 po	14 po et +	767 \$/MPMP
	Sci.2FC A	9 pi 6 po	11 po et +	581 \$/MPMP
	Sci.2FC A	8 pi 6 po	14 po et +	713 \$/MPMP
	Sci.2FC A	8 pi 6 po	10 po et +	475 \$/MPMP
	Sci.2FC B	8 pi 6 po	9 po et +	370 \$/MPMP
Érable à sucre, Érable rouge (plaine), Hêtre, Bouleaux	Sciage C	8 pi 6 po	6 po et +	70 \$/TMV
Érable rouge (plaine)	Sci.2FC A	8 pi 6 po	10 po et +	300 \$/MPMP
Frêne, Hêtre	Sci.2FC A	8 pi 6 po	10 po et +	200 \$/MPMP

L'acheteur peut se déplacer sur le chantier. Les billots ne répondant pas aux critères seront payés selon leurs qualités. Les billots provenant d'érablière ayant déjà été entaillée seront payés en palette (billes avec trous d'entrailles). Les billes coupées en période de sève doivent être transportées au maximum 2 semaines après la coupe.

Face claire : aucun défaut sur minimum 2 faces.

Fourche : aucune fourche.

Fente droite : acceptée sur 1 face seulement.

Ébranchage : nœud à ras du tronc.

(A) Moins de 50 % de cœur.

(B) Plus de 50 % de cœur.

(C) Sains et droits.

Bois Cargault - Saint-Pamphile

Jérôme Labrecque (418) 356-6877 et Julie Paré - (418) 356-5099

Mise à jour : 12 août 2026

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Bouleau blanc, Bouleau jaune (merisier)	Sciage	8 pi 6 po	6 ½ po et +	260 \$/Corde
Feuillus durs mélangés	Sciage	8 pi 6 po	6 ½ po et +	260 \$/Corde

Les billes doivent être saines, droites et avoir les nœuds bien rasés.

Scierie Arbotek - Saint-Just-de-Bretenières

Mario Legros - (418) 244-3691

Table internationale

Mise à jour : 12 août 2026

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Bouleau blanc				
Bouleau blanc, Bouleau jaune (merisier)				
Bouleau jaune (merisier)				
Bouleau jaune, Érable à sucre, Érable rouge (plaine)				
Érable à sucre				
Érable rouge (plaine)				

Arrêt temporaire
Date indéterminée

Contactez l'acheteur avant de produire. L'acheteur peut se déplacer selon le chantier. Les billes doivent être fraîchement coupées. Les billes provenant d'érablières et ayant déjà été entaillées seront refusées.

(A) Maximum 33 % de cœur.

(B) Longueurs de 8 pi 9 po à 10 pi 6 po.

(C) Maximum 50 % de cœur.

(D) Plus de 50 % de cœur.

(F) Maximum 1/3 du diamètre en pourriture.

(G) Diamètre minimum de 12 po au gros bout.

(H) Bois frais et sain nœuds bien rasés pas de fourche. Courbure max. de 2 po. Doit avoir 2 po d'aubier blanc (équivalent à un prix de 330-335 \$/corde de 8 pi).

(I) Petits défauts. 33 % de cœur.

Scierie Saint-Fabien - Saint-Fabien

(418) 869-2761

Mise à jour : 12 août 2026

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Bouleau blanc,	Sciage A	8 pi 4 po	6 po et +	305 \$/Corde
Bouleau jaune (merisier)	Sciage	8 pi 4 po	6 po et +	300 \$/Corde

Communiquer avec la scierie avant la production. Les traits de scie doivent être perpendiculaires à l'axe de la bille, les branches et les nœuds coupés à l'affleurement du tronc. Les billes doivent être droites, saines, sans fourche ou corps étranger. Les chicots et le bois sec ne sont pas acceptés. Bonus possible sous certaines conditions.

(A) Prix à l'Ouest de Rivière-du-Loup.



VISITEZ NOTRE SITE WEB
www.spbcs.ca

Tremble**Bois Cargault - Saint-Pamphile**

Jérôme Labrecque (418) 356-6877 et Julie Paré - (418) 356-5099

Mise à jour : 12 août 2026

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Peuplier(tremble)	Sciage	8 pi 6 po	6 ½ po et +	250 \$/Corde

Les billes doivent être saines, droites et avoir les nœuds bien rasés.

Groupe NBG - Rivière-Bleue

Luc Fortin - (418) 894-8866

Mise à jour : 12 août 2026

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Peuplier(tremble)	Sciage	8 pi 5 po	8 po et +	315 \$/Corde
	Sciage A	8 pi 5 po	6 po et +	290 \$/Corde
	Palette B	8 pi 5 po	4 po et +	130 \$/Corde

Bois frais seulement. Les billes doivent être saines et droites, ébranchées à fleur de tronc et façonnées à angle droit.

(A) Aucune carie, pas de peuplier baumier.

(B) Maximum 10 % du volume total des livraisons sera accepté pour cette catégorie.

Scierie Saint-Fabien - Saint-Fabien

(418) 869-2761

Mise à jour : 12 août 2026

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Peuplier (tremble)	Sciage A	8 pi 4 po	5 po et +	300 \$/Corde
	Sciage	8 pi 4 po	5 po et +	295 \$/Corde
	Sciage A	7 pi 5 po	5 po et +	290 \$/Corde
	Sciage	7 pi 5 po	5 po et +	285 \$/Corde

Communiquer avec la scierie avant la production. Les traits de scie doivent être perpendiculaires à l'axe de la bille, les branches et les nœuds coupés à l'affleurement du tronc. Les billes doivent être droites, saines, sans fourche ou corps étranger. Les chicots et le bois sec ne sont pas acceptés. Le peuplier baumier n'est pas accepté. Bois récolté en période de sève refusé. Bonus possible sous certaines conditions.

(A) Prix à l'Ouest de Rivière-du-Loup.

***PrixBois.ca***

Est l'outil par excellence
pour connaître les spécifications
et les prix du bois!

Inscrivez-vous
aux alertes de prix...



Bois destinés aux marchés autres que sciage et déroulage

Kamouraska

CASCADES EMBALLAGE CARTON-CAISSE

Mise à jour : 12 août 2026

Essences	Diamètre	Longueur	Prix net au producteur
Rivière-Blue			
Peuplier (tremble)	3 ½ à 20 po	8 pi 6 po	39,50 \$/TMH (1000 kg)
Lots-Renversés			
Bouleau	3 ½ à 20 po	8 pi 6 po	47,30 \$/TMH (1000 kg)
Érable	3 ½ à 20 po	8 pi 6 po	47,30 \$/TMH (1000 kg)

IMPORTANT : séparer adéquatement le sciage de la pâte. Aucune branche, fourche, nœud mal rasé, courbe excessive et sous diamètre.

TWIN RIVERS - EDMUNSTON

Mise à jour : 12 août 2026

Essences	Diamètre	Longueur	Prix usine
Sapin et Épinette ¹	Arrêt temporaire		
Biomasse Toutes Essence			

¹ Spécifications : aucun cèdre et épinette de Norvège, aucun bois sec, livraison après la récolte, 4 semaines (mai à août), 8 semaines (septembre à avril). Communiquer avec le Syndicat avant de produire.

AVIS TREMBLE PEUPLIER

Vérifiez vos certificats de contingent

Nous invitons les producteurs ayant reçu un contingent d'aménagement après le 5 mai 2026 pour le secteur de L'Islet et Montmagny à vérifier attentivement les destinations inscrites sur leur certificat afin de confirmer que le façonnage de leur récolte de tremble correspond bel et bien aux exigences de cette destination.

Plusieurs de ces contingents d'aménagement sont à destination de Produits forestiers Arbec. Vous trouverez les spécifications de façonnage à la page 10 de ce journal.

Pourquoi c'est important

Vous assurer du façonnage dès maintenant vous évitera des délais dans la vente de votre bois. Un façonnage non conforme aux spécifications pourrait entraîner des complications majeures au moment de la livraison.

Nous vous remercions de votre collaboration et de votre vigilance qui contribuent au bon déroulement des livraisons pour l'ensemble des producteurs.

L'Islet-Montmagny

DOMTAR - WINDSOR

Mise à jour : 12 août 2026

Essences	Diamètre	Longueur	Prix net au producteur
Peuplier (tremble)	3 à 28 po	8 pi 4 po 12 à 16 pi En longueur (max 24 pi)	36,50 \$/TMH (1000 kg)
Bois francs mélangés	3 à 28 po	8 pi 4 po 12 à 16 pi En longueur (max 24 pi)	49,00 \$/TMH (1000 kg)

IMPORTANT : Aucune branche, fourche, nœud mal rasé, courbe excessive et sous diamètre.

Les billes >71 cm sont acceptées mais en arrimes séparés seulement et en tronçon de 8 pi maximum.

PRODUITS FORESTIERS ARBEC - SHAWINIGAN

Mise à jour : 12 août 2026

Essences	Diamètre	Longueur	Prix usine
Peuplier (tremble)	4 à 22 po	8 pi (90 à 96 po)	39,50 \$/TMH (1000 kg)

Longueur maximum à 96 po, cibler 93 po.

BOIS CARTHAGE

Mise à jour : 12 août 2026

Essences	Diamètre	Longueur	Prix net au producteur
Saint-Just			
Peuplier (tremble)	Aucune livraison jusqu'à nouvel ordre		
Saint-Zacharie			
Bois francs	Aucune livraison jusqu'à nouvel ordre		
Biomasse	Aucune livraison jusqu'à nouvel ordre		
Toutes essences	Aucune livraison jusqu'à nouvel ordre		

¹ Aucune carie molle, aucun arbre mort.

² Non déméché, carie molle acceptée, arbre sec et sain.

Détenir un contingent pour le bois à pâte est nécessaire.

Afin d'assurer une gestion efficace des volumes, nous vous invitons à faire une demande de contingent avant de produire votre bois. Votre collaboration est essentielle au bon fonctionnement du secteur.

Spécifications de façonnage et liste des agents transporteurs pour le bois à pâte



Cascades (Kamouraska)

- Longueur des billes : 8 pi et 6 po (102 po).
- Diamètre minimum au petit bout sous écorce de 9 cm (3 ½ po). Diamètre maximum de 52 cm (20 po).
- Les chargements contenant plus de 5 % en volume de bois défectueux (carie, bois trop nouveaux, sous-diamètres, etc.) seront refusés en entier.
- Les bouleaux doivent être empilés séparément des autres feuillus durs, formant ainsi deux groupes d'essences :
 - 1^{er} groupe : érables, hêtres et autres feuillus durs commerciaux.
 - 2^e groupe : les bouleaux (jaune, blanc et gris).
- Le tremble comprend les peupliers et doit être empilé séparément des deux groupes de feuillus durs.

Domtar (L'Islet-Montmagny)

- Longueur des billes : 8 pi et 4 po (100 po)
12 à 16 pi
en longueur (24 pi maximum)
- Diamètre minimum au petit bout sous écorce de 8 cm (3 po). Diamètre maximum de 71 cm (28 po).

- Les chargements contenant plus de 5 % en volume de bois défectueux (carie, bois trop nouveaux, sous-diamètres, etc.) seront refusés en entier.
- Le tremble comprend les peupliers et doit être empilé séparément des feuillus durs.
- Les feuillus durs comprennent tous les autres feuillus.
- Les billes > 71 cm sont acceptées, mais en arrimes séparés seulement et en tronçon de 8 pi maximum.

Produits forestiers Arbec (L'Islet-Montmagny)

- Longueur des billes : 8 pi maximum (90 à 96 po, cibler 93 po).
- Diamètre minimum au petit bout sous écorce de 10,2 cm (4 po). Diamètre maximum de 56 cm (22 po).
- Les chargements contenant plus de 5 % en volume de bois défectueux (bois sec, bois de feu ou affecté par les insectes, carie creuse, bois trop nouveaux, nœud mal rasé à l'affleurement du tronc, corps étrangers, etc.) seront refusés en entier.
- Essences : peupliers (faux-tremble, à grandes dents, deltoïdes, baumier et hybride).

MRC L'Islet | Montmagny

Les entreprises forestières Les Sapins Verts

Monsieur Étienne Boucher
Notre-Dame-du-Rosaire
418-469-2737

Services forestiers Bernier

Monsieur Steeve Bernier
Saint-Marcel
418-356-2117

Transport Langlois et Fils

Monsieur Sylvain Langlois
Saint-Paul
418-469-3432

Transybel

Monsieur Yvan Bélanger
Saint-Adalbert
418-356-3045

MRC Kamouraska | Rivière-du-Loup | Témiscouata

Transport Jean-François Dufour

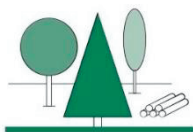
Monsieur Jean-François Dufour
Rivière-Ouelle
418-856-4412

Transport Laurier St-Pierre

Monsieur Laurier St-Pierre
Pohénégamook
418-859-2215

Transport Réal Dumont

Monsieur Réal Dumont
Saint-Joseph
418-493-2148



FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONTINGENT
POUR LA MISE EN MARCHÉ DE BOIS DESTINÉ À LA PÂTE
PENDANT LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2027

2027

Section 1 – Déclaration des propriétés

S'il ne s'agit pas de votre première demande et s'il n'y a aucune ☐ modification à votre propriété, cochez et passez à la section 2.

- ➔ S'il s'agit de votre première demande ou si vous n'êtes plus propriétaire des mêmes boisés que lors de votre demande précédente, inscrivez ici tous les boisés dont vous êtes propriétaire et les superficies de chacun en acres. Il faut alors joindre une copie du compte de taxes municipales de l'année 2026.
- ➔ S'il ne s'agit pas de votre première demande et s'il y a seulement des modifications à votre propriété, indiquez-nous ce qu'il faut changer. Par exemple : modification à la superficie forestière avec bois marchand, vente d'un boisé, etc.
- ➔ Attention à la superficie forestière avec bois marchand que vous déclarez. Elle doit correspondre à la superficie du boisé sur laquelle les peuplements sont composés d'arbres d'un diamètre d'au moins 4 pouces à 4,25 pieds du sol.

MUNICIPALITÉ OU EST SITUÉ LE BOISÉ	PAROISSE CADASTRALE OU CANTON	RANG	NO CADASTRE (NO DE LOT À 7 CHIFFRES)	SUPERFICIE TOTALE (ACRES)	SUPERFICIE AVEC BOIS MARCHAND (ACRES)

Section 2 – Choix de mise en marché

N'oubliez pas d'inscrire le volume désiré sinon votre demande ne sera pas traitée.

Inscrivez en mètre cube apparent la quantité de bois destinée à la pâte que vous désirez mettre en marché pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2027. Pour vous guider, un chargement de bois représente environ 65 m³ apparents. Inscrivez aussi dans quelle municipalité chaque quantité sera produite.

MUNICIPALITÉ OU LA QUANTITÉ SERA PRODUITE	NO CADASTRE (NO DE LOT À 7 CHIFFRES)	TREMBLE	FEUILLUS DURS

Section 3 – Choix du transporteur

Cochez le transporteur que vous choisissez pour transporter votre bois pour l'année 2027.

**MRC
L'Islet
Montmagny**

- ☐ Les entreprises forestières Les Sapins Verts Inc.
- ☐ Services forestiers Bernier
- ☐ Transport Langlois et Fils Inc.
- ☐ Transybel Inc.

**MRC
Kamouraska
Rivière-du-Loup *
Témiscouata ****

- ☐ Transport Jean-François Dufour
- ☐ Transport Laurier St-Pierre
- ☐ Transport Réal Dumont Inc.

* Notre-Dame-du-Portage, Rivière-du-Loup, St-Antoine
** Pohenégamook, St-Athanase



Section 4 – Membre

Êtes-vous membre du Syndicat ?

Regardez attentivement le coin supérieur droit de l'étiquette qui est collée au bas de cette page. Si la lettre qui précède le chiffre est « P », c'est que vous n'êtes pas membre du Syndicat. Pour le devenir, complétez la demande d'adhésion ci-dessous.

DEMANDE D'ADHÉSION AU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA CÔTE-DU-SUD

Nom de la personne ou entreprise : _____ désire et consent librement par la présente à devenir membre du Syndicat des Producteurs de Bois de la Côte-du-Sud et m'engage à en observer les règlements.

Adresse complète : _____

Téléphone : _____

- Catégorie : ☐ M - producteur individuel
☐ S - producteurs associés
☐ C - personne morale
☐ I - producteurs indivisaires

REPRESENTANT (S) AUTORISÉ (S) À REMPLIR POUR LES CATÉGORIES C - S - I

sont désignés pour nous
représenter lors des assemblées
tenues par le Syndicat.

Signature

Date

Section 5 – Identification

Inscrivez votre nouvelle adresse ou corrigez les renseignements qui sont inexacts sur l'étiquette collée au bas de cette page.

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Courriel : _____

No de TPS : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

No de TVQ : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

➔ Si vous possédez des numéros de taxes (TPS et TVQ), veuillez les inscrire à la partie droite de cette section dans l'espace prévu à cette fin, si vous voulez que les taxes vous soient versées lors du paiement de votre bois.

Section 6 – Signature

**RETOURNEZ CE FORMULAIRE AU PLUS TARD
LE 15 OCTOBRE 2026 (DATE DU CACHET POSTAL) AU :**

Syndicat des Producteurs de Bois de la Côte-du-Sud
1120, 6^e Avenue, Bureau 400
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0

Téléphone : 418-856-4639 | Télécopieur : 418-856-2775
Courriel : administration@spbcs.ca

Date : _____

Signature : _____

Une fausse déclaration peut entraîner l'annulation du contingent.

POSTES		CANADA
CANADA		POST
Port payé		Postage paid
Poste-publications		Publications Mail
41380524		